

### **Interpellation de M. Desmet : Le conseil consultatif des jeunes.**

**M. Desmet** rappelle qu'en 2013, le groupe Ecolo a pris l'initiative de proposer la création d'un conseil dédié spécialement aux plus jeunes. Si les jeunes sont l'avenir de la société, il faut les préparer à devenir des citoyens responsables.

Or, de nombreux jeunes appréhendent leur avenir, et ce sentiment de crainte ne peut qu'être renforcé par la pandémie actuelle, dont les adultes eux-mêmes ne maîtrisent pas les enjeux et la finalité. Les certitudes de chacun sont ébranlées dans un monde où les changements se produisent plus rapidement que dans le passé et génèrent davantage d'anxiété.

De plus, de nombreuses études soulignent la forte progression des populismes, causée par la fracture croissante entre élus et citoyens. La défiance et le désintérêt potentiel à l'égard des institutions représentent une menace pour la santé des démocraties.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ecolo est convaincu de la nécessité d'associer les concitoyens à la vie politique dès leur plus jeune âge, et donc de réactiver le conseil consultatif des jeunes.

Ce conseil s'est réuni à plusieurs reprises jusqu'en 2018 mais aucune séance n'a encore eu lieu depuis le début de la mandature actuelle.

Ce conseil ne peut s'avérer efficient qu'à la condition de faire l'objet d'une appropriation de la part des jeunes, en évitant les interventions institutionnelles et politiques qui parasiteraient le processus. En outre, il doit rassembler les mouvements et associations de jeunesse ainsi que des représentants de tous les établissements scolaires présents sur le territoire communal. Il s'agit d'un exercice de démocratie participative requérant l'intervention transversale de plusieurs échelons.

Le mode de fonctionnement actuel du conseil consultatif des jeunes le destine plutôt aux « grands ados », alors que l'initiation à la citoyenneté doit commencer dès le plus jeune âge. Il faut donc absolument impliquer les élèves de l'enseignement fondamental, dont les cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté pourraient constituer une préparation des enfants à une participation au conseil.

M. Desmet serait partisan de l'instauration de deux conseils distincts, l'un pour les grands adolescents et l'autre pour les enfants des écoles primaires, dont les séances auraient lieu à des dates différentes.

**M. De Bock** a remarqué que l'ancienne mouture du conseil consultatif des jeunes n'était pas suffisamment représentative de l'ensemble de la jeunesse ucquoise.

Il faudra donc veiller à ce qu'il y ait une réelle mixité sociale au sein de cette assemblée.

**Mme l'Echevin Delwart** répond que le Collège accorde une très grande importance aux jeunes, qui sont des citoyens à part entière, même s'ils n'ont pas encore le droit de vote.

Lorsqu'elle était chargée de l'échevinat des Affaires sociales, Mme l'Echevin Delwart avait lancé des projets pilotes qui constituaient une ébauche de conseil communal des jeunes sans le formalisme propre à une telle structure.

L'annonce de budget participatif établie à l'époque a abouti à l'installation d'engins de sport le long de l'avenue de l'Observatoire et de l'avenue Circulaire ainsi qu'à l'organisation d'un festival de musique.

Mais comme la démocratie est une œuvre toujours inachevée, le Collège réfléchit aux initiatives à prendre pour remobiliser les jeunes, en veillant à garantir la mixité sociale, soulignée à juste titre par M. De Bock.

Le réseau associatif ucquois destiné aux jeunes est sans moins développé que dans d'autres communes, mais Uccle compte des clubs sportifs et mouvements divers qu'il conviendra de mobiliser.

La proposition de M. Desmet sur la constitution de conseils consultatifs distincts pour les adolescents et les enfants devra être examinée dans le cadre des états généraux de la participation citoyenne organisés sous l'égide de Mme l'Echevine Ledan, dont un volet est consacré spécifiquement à la jeunesse.

Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que les conseils consultatifs de jeunes ne sont pas des structures faciles à pérenniser car la jeunesse est, par définition, une période transitoire de la vie. Ce sont donc de nouvelles cohortes de jeunes qu'il convient de remotiver chaque année.

**M. Desmet** signale que dans le cadre du projet pilote antérieur, qui n'était donc pas encore un véritable conseil consultatif, certains établissements scolaires ne semblent pas avoir été touchés par l'information.

Le souci de garantir à présent la mixité sociale n'en est que plus important.

Il faut donc sensibiliser tous les relais en contact avec la jeunesse (ASBL sportives, écoles de devoirs, Pas, etc.).

**M. De Bock** souligne l'interdépendance entre les générations, qui doit inciter les élus à combler le fossé qui sépare les jeunes des mandataires politiques.